

N° de projet :	171-14776-03	Date :	31 janvier 2016
Titre :	Projet minier Akasaba Ouest		
Objet de la note :	Demande d'informations complémentaires à déposer avant la tenue des audiences		
Présentée à :	M. Louis-Gilles Francoeur, président BAPE		

La note technique suivante a pour objectif de répondre aux demandes d'informations additionnelles soumises par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La numérotation est celle utilisée par les analystes du BAPE.

PREMIÈRE SÉRIE DE QUESTIONS

Q1A. Disponibilité de l'étude sur le Plan de compensation pour la perte de milieux humides

Le document a été envoyé au MDDELCC et au BAPE le 20 janvier 2017.

Q1B. Disponibilité de l'étude sur le Plan de compensation pour la perte d'habitat du poisson

Comme les infrastructures du site minier n'empiètent dans aucun cours d'eau, aucune compensation n'est exigée par Pêches et Océans Canada et par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

Q1C. Disponibilité de l'étude de faisabilité

L'addenda à l'étude de faisabilité est inclus à l'annexe A.

Q2. Structure corporative d'AEM

La structure corporative est fournie à l'annexe B.

Q3. Rapport Annuel d'AEM

Le rapport annuel a été envoyé au BAPE le 20 janvier 2017.

Q4. Préciser la méthode de transport des stériles dans la fosse, évoquée dans le tableau 4-4, et déposer l'évaluation des coûts des autres méthodes analysées, le cas échéant.

La roche stérile ne pourra être manipulée avant la fin de l'exploitation dans la fosse. La roche sera reprise au moyen d'une pelle puis chargée dans les camions. Les camions vont déposer le stérile en banc au fond de la fosse, puis le matériel sera nivelé avec un bouteur pour permettre la circulation des camions. L'estimation des coûts n'a pas considéré le pompage des eaux souterraines, car il a été prévu que le niveau des stériles dans la fosse sera toujours supérieur à celui des eaux souterraines.

Les détails des coûts pour chacune des trois méthodes de restauration pour la roche stérile potentiellement génératrice d'acidité sont présentés aux tableaux 2, 3 et 4 de la note technique inclus à l'annexe C du plan conceptuel de restauration et repris à l'annexe 2 du présent document. Les coûts

unitaires s'appuient sur deux soumissions d'entrepreneurs régionaux (Fournier et Lanexco), obtenues à la demande de WSP, ainsi que sur une base de données de WSP pour en évaluer leur cohérence.

Les résultats de l'analyse multicritère, réalisée sur les trois méthodes sans prise en compte du critère de coûts pour ne pas biaiser l'analyse, sont présentés aux tableaux 7 à 10 de l'annexe C. Selon cette analyse, l'approche prévoyant un recouvrement multicouche pour prévenir le phénomène est celle qui obtient le meilleur pointage.

Il importe de préciser que l'évaluation des coûts réalisés dans la première version du plan de restauration (juin 2015) faite par WSP s'appuie sur un niveau de détails conceptuel, avec une précision de plus ou moins 30 %.

Q5. Préciser les caractéristiques du dépoussiéreur sélectionné, son fonctionnement et son mode d'entretien.

Les caractéristiques principales du dépoussiéreur seront déterminées en ingénierie de détail et fournies au MDDELCC lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation du projet. La concentration maximale de particules prescrite à l'article 10 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)*, soit 30 mg/Nm³, sera respectée à ce point d'émission et sera incluse aux documents d'appel d'offre. C'est d'ailleurs cette concentration maximale qui a été considérée dans l'étude de dispersion atmosphérique. Rappelons que le concasseur sera dans un abri fermé. Dans un tel cas, l'ajout d'un dépoussiéreur vise plutôt la protection de la santé des travailleurs que la prévention d'émission de poussières dans l'atmosphère.

Q6. Préciser les tonnages annuels d'émissions de GES des mines Lapa, La Ronde et Goldex, dont Agnico Eagle fait état dans son bilan de développement durable pour l'année 2015. Y ajouter celui de la part de de la part de Canadian Malartic sous la responsabilité partielle d'AEM.

Les informations sur les GES des mines Lapa, La Ronde, Goldex et Canadian Malartic sont fournies à au tableau suivant.

Tableau 1 : Émissions de GES en tonnes équivalent CO₂ aux mines La Ronde, Goldex, Lapa et Canadian Malartic, 2015

Site d'exploitation	Sources directes (CO ₂ eq)	Sources indirectes (CO ₂ eq)	Total (CO ₂ eq)
La Ronde	28 651	3 661	32 312
Goldex	11 272	1 228	12 500
Lapa	7 891	466	8 356
Canadian Malartic	151 178	1 590	152 768

Q7. Présenter une nouvelle version de la figure PRINCIPALES ÉTAPES DES OPÉRATIONS MINIÈRES que l'on trouve à la page 6 de la brochure d'information (document déposé PR8.10) en y ajoutant les valeurs quantitatives.

La figure détaillée est disponible à l'annexe D.

SECONDE SÉRIE DE QUESTIONS

Q1. Plan de mesures d'urgence conforme à la directive de novembre 2014 du MDDELCC et son arrimage avec le PMU de la municipalité incluant la capacité de réaction de la mine à un éventuel feu de forêt.

Le chapitre 9 de l'Étude d'impact environnemental et social (ÉIES) documente les risques d'accidents entraînés par les activités du site et/ou extérieur à celui-ci, comme les événements climatiques extrêmes ou les sinistres (risques d'incendie, à la section 9.3.3 et feux de forêt, à la section 9.2). La mine Goldex, dont Akasaba est un site satellite, possède un plan de mesures d'urgence en vigueur et ce PMU servira de base à l'élaboration du PMU de Akasaba toutefois, le site possèdera un plan indépendant qui inclura les risques spécifiques au site minier.

Notons que dans le PMU actuel de la mine Goldex, l'arrimage avec les services d'urgence de la ville de Val-d'Or est déjà en place, et prévoit notamment une rencontre annuelle avec le service des incendies de la ville pour mettre à jour les informations leur permettant d'intervenir sur le site. Cette pratique sera maintenue pour le projet Akasaba ouest.

Le plan de protection contre les incendies sur la mine Akasaba ouest comprendra des extincteurs, des gicleurs dans les bâtiments, ainsi qu'un boyau à incendie. De plus, une réserve d'eau utile sera maintenue dans le bassin de polissage pour être utilisée par le service des incendies de Val-d'Or en cas de besoin. Rappelons aussi qu'un camion-citerne est déjà prévu pour l'arrosage des routes pour prévenir le soulèvement de poussières. Ce camion pourra être utilisé pour combattre des foyers d'incendies à proximités des routes au voisinage du site minier.

Q2. Fournir un tableau-synthèse des superficies des différents milieux naturels touchés (notamment l'habitat du caribou, les milieux humides et l'habitat du poisson) au site des installations minières et par chacune des deux variantes du chemin de transport du minerai.

L'information présentée dans cette section est extraite de la note technique « Ajout d'une variante de route (chemin EACOM) pour le transport du minerai – Projet Akasaba ouest » déposée au MDDELCC le 22 décembre 2016. Au cours du développement du projet, AEM a été mise au fait qu'un nouveau chemin forestier allait être aménagé dans la zone d'étude par la compagnie Eacom et qu'il pourrait être utilisé afin d'acheminer le minerai vers la mine Goldex. D'une longueur totale de 31 km, la route qui sera construite servira à acheminer le bois prélevé sur les secteurs de coupe vers une usine de sciage de Val-d'Or. Ainsi, un tronçon de 8,5 km de cette route pourrait être utilisé par AEM.

Le tableau suivant présente les superficies des milieux terrestres et humides, le nombre de traversés de cours d'eau et les éléments sensibles à proximité des tracés et pour les installations minières.

Dans l'ensemble, le milieu récepteur dans lequel s'inscrit le tronçon de route de 8,5 km à construire par Eacom est similaire à celui décrit dans le contexte de l'ÉIES du projet Akasaba Ouest, à savoir un milieu forestier avec omniprésence de milieux humides, ces derniers étant toutefois moins abondants dans l'emprise du tracé de route d'Eacom. De plus, même si la variante de route d'Eacom comprend une plus grande superficie de milieux terrestres (18,9 ha), 5,9 ha (32 %) a déjà fait l'objet de coupes récentes. Par conséquent, l'emprise de cette route projetée est déjà perturbée et n'offre ainsi que très peu d'habitats propices pour le caribou forestier de Val-d'Or.

La variante qui prévoit l'utilisation de la route d'Eacom est plus longue (8,5 km vs 7,8 km) que celle préconisée dans l'ÉIES mais évite de traverser l'ancien site minier d'East Sullivan, qui constitue un secteur très utilisé par plusieurs espèces d'oiseaux et qui est par le fait même très fréquenté par les ornithologues de la région. Cette variante se rapproche toutefois de la réserve de biodiversité du caribou forestier de Val-d'Or. Ce projet de route est déjà autorisé et sa construction sera réalisée par la compagnie forestière à partir de 2017. Par conséquent, le fait d'utiliser cette route pour le transport du minerai du projet Akasaba Ouest n'occasionnera pas d'impact additionnel sur le milieu récepteur, outre ceux en lien avec une plus grande utilisation de cette route.

Tableau 2 : Perte d'habitats par milieu pour les composantes de projet

Composante	Superficie (ha)	Superficie des milieux humides (ha)	Superficie des milieux terrestres (ha)	Cours d'eau traversés (nombre)	Éléments sensibles
Route présentée dans l'ÉIES	23,6	17,2	6,4	8	-
Route d'Eacom	26,1	7,2	18,9	5	Tracé légèrement plus près de la réserve de biodiversité
Installations minières	95,0	48,3	46,7	0	-

Les installations minières, quant à elle, empièteront sur 95,0 ha de milieu naturel, dont 48,3 ha de milieux humides et 46,7 ha de milieux terrestres. L'emprise de la ligne électrique est incluse dans ces calculs.



Yanick Plourde, biologiste
Directeur de projet
Environnement
WSP